



PSA RETAIL France SAS

Négociation d'un Accord de « Compétitivité APV »

mercredi 03 juin 2020.

Des négociations concernant un Accord de compétitivité Après-Vente se sont ouvertes en urgence hier, mardi 2 juin 2020.

En effet, la période d'après confinement COVID-19 ajoutée à la mise en place des protocoles de sécurité occasionnent un surcroît d'activité et incitent la direction à considérer une nouvelle organisation de nos Après-Vente.

=> Cet Accord s'articulerait autour de trois axes :

- Augmentation du temps de travail
- Harmonisation nationale des heures d'accueil à la clientèle
- Fonctionnement par roulement

La CFE-CGC, consciente des enjeux économiques, de l'érosion des heures APV, s'est dite prête à discuter mais exclusivement dans le cadre d'un Accord à durée déterminée.

**Pour la CFE-CGC, la préservation de l'équilibre
vie privée / vie professionnelle n'est pas négociable.**

Pour valoriser ce supplément d'implication des équipes, la CFE-CGC revendique une prime mensuelle pour tous (*la durée de l'Accord*) et notamment pour l'encadrement qui devra mettre en œuvre et optimaliser cette organisation transitoire.

Un passage temporaire à 38h45 de temps travail effectif appelle une majoration des heures supplémentaires à la hauteur de l'enjeu (+25% sera notre niveau de revendication).

Nous réclamerons la tenue de commissions de suivi bimestrielle afin de vérifier la pertinence de cette nouvelle organisation.

Dans l'attente d'un projet d'Accord et des discussions à venir, la CFE-CGC est plus que jamais mobilisée pour la défense des intérêts des salariés et le redressement économique indispensable à notre Entreprise pour la conservation de nos emplois.

Frank TOUPET & François MICHALSKI
DSC et DSC suppléant

PENSEZ À VISITER REGULIEREMENT VOTRE SITE INTERNET :

<https://cfecqcpsaretail.wixsite.com/monsite>

« La santé des salariés est au cœur de nos préoccupations »

